

P7



LE SYNDICAT D'INITIATIVE DE JAMBES & ENVIRONS VOUS PROPOSE

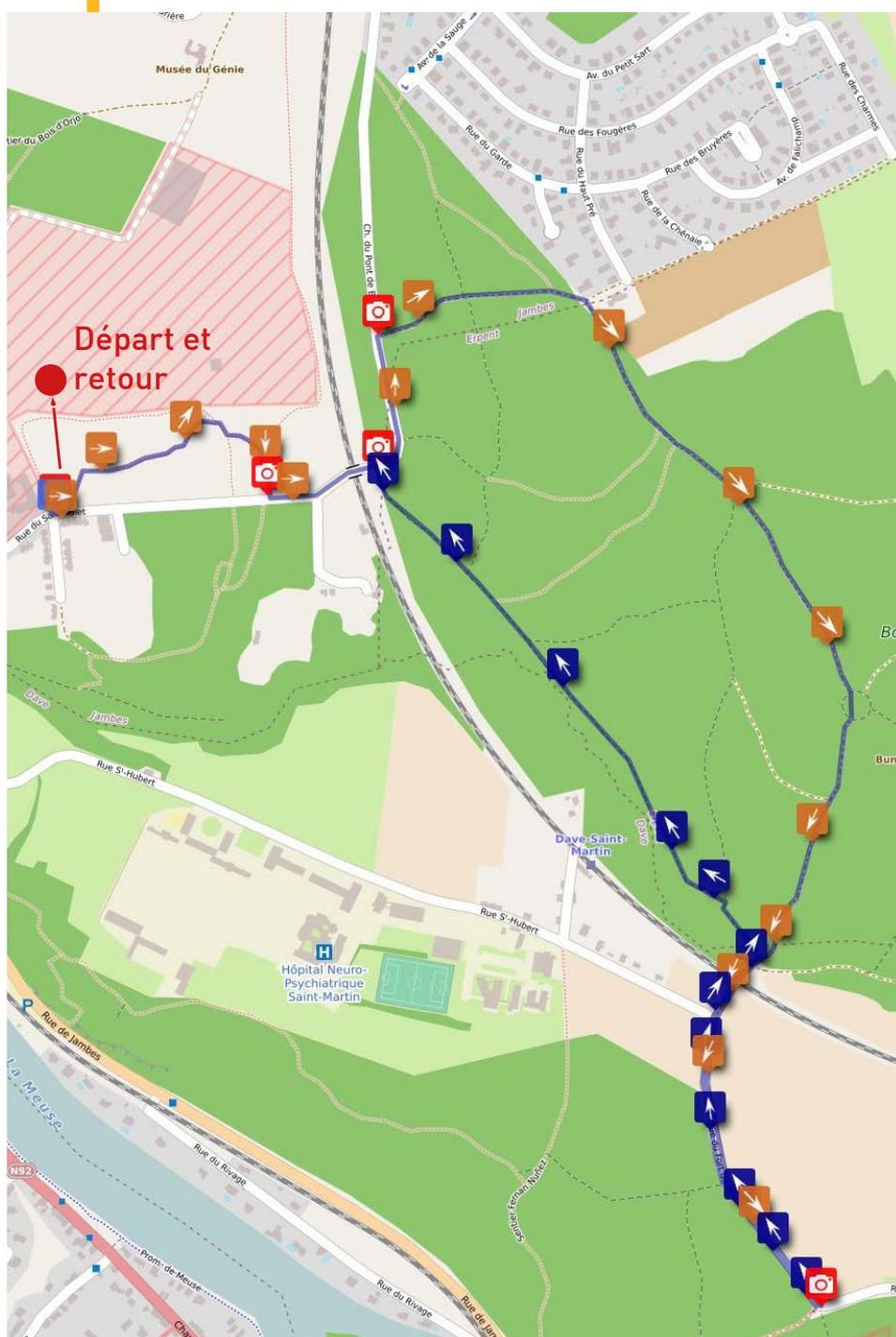


SYNDICAT D'INITIATIVE DE
JAMBES
& ENVIRONS

Une balade du Bois Brûlé au Fort de Dave



INFOS PRATIQUES, ACCESSIBILITÉ ET RÈGLES DE SÉCURITÉ EN VIGUEUR



Parking à proximité de la
rue du Bois de Wellenne

Durée : ± 2h00
**Longueur du parcours :
6 km**



À PROXIMITÉ

Départ à proximité de la rue du
Bois de Wellenne (voir plan ci-
contre).



*Il s'agit ici d'une randonnée de
6 km. Au programme, le bois
communal du Sart-Hulet, la
traversée du « Bois Brûlé » et un
regard sur le Fort de Dave*

Le bois communal du Sart-Hulet

Le bois communal du Sart-Hulet s'étend sur une surface d'une dizaine d'hectares et se situe entre la voie de chemin de fer Namur-Luxembourg, le Bois brûlé à Erpent, le lotissement du Sart-Hulet et le domaine

militaire (Polygone du Génie) à Jambes. L'ensemble est constitué d'une forêt feuillue diversifiée (coupée en son centre par la rue du Sart-Hulet) et d'une friche herbacée ouverte, abritant plusieurs espèces botaniques intéressantes. Très fréquenté par le public, le bois est sillonné de nombreux chemins et pistes tracés par l'usage. Soumis au régime forestier, le peuplement est géré par la Division de la Nature et des Forêts du Service Public de Wallonie et se prête bien à une approche didactique du milieu forestier.

En effet, la strate forestière comporte bon nombre des espèces commerciales exploitées dans les forêts wallonnes et le sous-bois se compose d'une grande variété d'arbustes et de plantes herbacées utiles à la faune locale.



Pour en savoir plus
<http://www.sijambes.be/nos-balades/>

Forêt domaniale du Bois Brûlé



La Forêt Domaniale « Le Bois Brûlé » dépend du Département de la Nature et des Forêts - DNF, qui met en œuvre le code forestier, les lois sur la conservation de la nature, sur les parcs naturels, sur la chasse et sur la pêche en concertation avec les milieux concernés. Ce domaine présente une riche faune et flore, cette dernière varie du sapin au chêne, frêne et bien d'autres essences.

Pour s'y promener en toute sécurité, il est indispensable de vérifier les dates de chasses et batues qui sont encore autorisées jusque mi-février de chaque année. Pour s'en assurer vous pouvez contacter la Direction de la Chasse et de la Pêche (à Jambes) - 081/33 58 50. Le panneau didactique (voir ci-contre), reprend quelques recommandations reprises également à la fin du document.

Fort de Dave



Le Fort de Dave est un des neuf forts composant la position fortifiée de Namur établie à la fin du XIX^e siècle en Belgique. Ce fort fut construit de 1888 à 1892 selon les plans du général Brialmont. Contrairement aux forts français construits à la même époque par Séré de Rivières, ce fort était en béton non-armé, nouveau matériau pour l'époque, au lieu de maçonnerie. Lors du siège de Namur, en août 1914, le fort est lourdement bombardé par l'artillerie allemande. Le fort de Dave fut remis à niveau en 1930 dans l'espoir de prévenir ou ralentir une, alors hypothétique, attaque allemande. En 1940, il est attaqué le 15 mai et est capturé 9 jours plus tard. Actuellement, le fort est à l'abandon (pour en savoir plus : https://fr.wikipedia.org/wiki/Fort_de_Dave).

Afin de préserver la qualité biologique des endroits que vous traversez, il convient de

RESTER SUR LES SENTIERS

RESPECTER les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

RAMENER SES DÉCHETS - ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET - respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN - le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment.



Infos :
Syndicat d'Initiative de Jambes - Avenue Jean Materne, 168 - 081/30 22 17
www.sijambes.be - info@sijambes.be

Éditeur responsable : Jean-Paul Noel - Avenue Jean Materne, 168 - 5100 Namur (Jambes) - Graphisme : Richard Fripiat (SIJambes)

